



## EXTRAIT

---

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 13 juin 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 05/2022 de la Municipalité du 11 avril 2022 relatif aux comptes 2021 ;

**ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2021 ainsi que le bilan au 31 décembre 2021, tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Ainsi délibéré en séance du lundi 13 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

  
P. Ruch



Le Secrétaire :



D.-J. Alves de Almeida